



Formulaire d'inscription à l'AES Rentrée scolaire 2021-2022

Données sur l'enfant :

Nom Prénom

Date de naissance Sexe

Langue maternelle

Adresse complète

.....

Domicile chez Parents Mère Père Autre, préciser

Assurance maladie No d'assuré

Assurance accident No d'assuré

Médecin traitant

Maladies, allergies, intolérances alimentaires :

.....

.....

.....

Fréquentation de l'accueil :

- De manière régulière (toutes les semaines de la même façon).
- De manière irrégulière (je m'engage à vous confirmer la présence de mon enfant aux plages horaires ci-dessous, au plus tard le 15 du mois précédent).

Veuillez cocher les cases correspondant aux plages horaires souhaitées.

Plages horaires	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin (1) 06h30-08h15					
Matin (2) 08h15-10h15					
Matin (3) 10h15-11h55					
Midi 11h55-13h45					
Après-midi (1) 13h45-15h35					
Après-midi (2) 15h35-17h00					
Après-midi (3) 17h00-18h30					

- ➔ La plage horaire de midi est une inscription permanente. Elle est facturée même en cas d'absence de l'enfant inscrit en fréquentation irrégulière.
- ➔ Pour qu'une plage horaire soit ouverte, il est nécessaire qu'au moins trois enfants soient inscrits en régulier.
- ➔ Nous nous réservons le droit de refuser des changements de fréquentation en cours d'année.

Motif du besoin : Activité professionnelle
 Etudes/formation
 Autre, préciser

Lieu d'accueil/garde au moment de la demande d'inscription :

Famille (grands-parents, etc..) Crèche
 Assistante parentale AES
(anc. maman de jour) Autre, préciser

Données sur les parents

Mère

Nom :
Prénom :
Adresse complète :
.....
Tél. mobile :
Adresse mail :
Etat civil :
Profession :
Taux d'activité :

Père

Nom :
Prénom :
Adresse complète :
.....
Tél. mobile :
Adresse mail :
Etat civil :
Profession :
Taux d'activité :

Détenteur de l'autorité parentale si partagée :

Information sur le ménage dans lequel l'enfant vit

En cas de famille monoparentale, séparation/divorce des parents, veuillez indiquer les informations suivantes sur le/la partenaire du parent avec lequel l'enfant vit :

Partenaire

Nom : Prénom :
Etat civil : Tél. mobile :
Profession : Taux d'activité :

Frères et sœurs vivant dans le même ménage

Nom, prénom : Date de naissance :
Nom, prénom : Date de naissance :
Nom, prénom : Date de naissance :

Personnes autorisées à venir chercher l'enfant (autre que les parents)

Nom : Prénom :
Tél. mobile : Lien avec l'enfant :

Nom : Prénom :
Tél. mobile : Lien avec l'enfant :

Qui contacter en cas d'urgence ?

Nom : Prénom :
Tél. mobile :

Nom : Prénom :
Tél. mobile :

Photographies

J'/Nous accepte/ons que mon/notre enfant soit photographié par le personnel de l'AES lors de certaines activités. Ces photographies restent la propriété de l'AES et seront consignées dans un album.
 oui non

Le formulaire est à renvoyer complété et signé auprès de l'administration communale de Cheyres-Châbles **au plus tard pour le 7 mai 2021.**

Vous recevrez la confirmation d'inscription de votre enfant dans le courant du mois de juin.
Les parents qui désirent visiter les lieux peuvent s'adresser directement à la responsable, Mme Lurdes Roque, au 077 500 90 31. Les visites se dérouleront uniquement sur demande, les mardis et jeudis matins à 8h30.

Le(s) signataire(s) déclare(nt) conformes à la réalité les informations contenues dans cette fiche d'inscription. En signant ce formulaire il(s) confirme(nt) avoir pris connaissance du règlement et du règlement d'application communal de l'accueil extrascolaire et s'engage(nt) à le respecter.

Lieu et date :	Signature(s) :
.....




Echelle des tarifs

Pour la rentrée scolaire 2021-2022

Valable pour chaque tranche horaire mentionnée sous l'article 3 pt 1 du règlement d'application

Revenu imposable (chiffre 7.91 de la déclaration d'impôts)	de 1H à 2H	de 3H à 8H
< CHF 30'000.00	CHF 1.15	CHF 3.00
CHF 30'001.00 – CHF 50'000.00	CHF 2.40	CHF 4.50
CHF 50'001 – CHF 70'000	CHF 3.90	CHF 6.00
CHF 70'001 – CHF 90'000	CHF 5.40	CHF 7.50
> CHF 90'000	CHF 6.90	CHF 9.00

 Ces tarifs ne comprennent pas le prix des repas, qui sont facturés en sus.

Prix des repas

Le prix du repas de midi, certifié « Repas Agri Local », se monte à :

- CHF 7.00 pour les enfants des classes de 1H et 2H
- CHF 8.00 pour les enfants des classes de 3H à 8H

Les petit-déjeuners ainsi que les goûters de 10h00 et 16h00, sont facturés CHF 3.00 chacun.

Un émolument de CHF 50.- par enfant et par année scolaire est facturé.

Merci de nous faire parvenir, dans les plus brefs délais, votre dernier avis de taxation afin de déterminer l'échelle pour la facturation.

Cheyres-Châbles, mars 2021